

GUIDE

DE SECOURS

Contre le
Harcèlement
DE RUE

SALE PUTE !

DONNES TON 06 LÀ !

HÉ MADEMOISELLE !!

PSST !

PSST !



LE HARCÈLEMENT DE RUE À BREST

"J'ÉTAIS EN VOITURE. J'AI VU DÉBOULER DEUX JEUNES HOMMES VISIBLEMENT
ALCOOLISÉS. ILS SE SONT MIS À LA FENÊTRE ET ONT COMMENCÉ À FAIRE DES
GESTES OBSCÈNES..."

[une conductrice à Brest]

Vous avez peut-être déjà entendu ou lu des témoignages similaires,
évoquant des expériences de "harcèlement de rue".

HARCÈLEMENT DE RUE OU DRAGUE ?

Le harcèlement de rue englobe **les injures, gestes et regards obscènes, agressions ou tentatives d'agressions sexuelles, attouchements et filature** dans l'espace public ou semi public (rue et/ou transports) proférés à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Pour celles ou ceux qui ne l'ont pas vécu, le harcèlement de rue est souvent confondu avec la drague de rue. La drague renvoie à une forme de séduction dans laquelle une personne en approche une autre afin de la charmer, avec politesse et respect. Cela peut aboutir à un échange sympathique si le ou la destinataire est réceptif.ve ou intéressé.e. Si ce n'est pas le cas, la personne ayant fait la tentative poursuit sa route.

« BONJOUR, JE VOUS TROUVE CHARMANT.E. ÇA VOUS
DÉRANGE SI ON DISCUTE ?

- POURQUOI PAS, OUI, ÇA POURRAIT ÊTRE SYMPA !

- JE N'AI PAS ENVIE, JE NE VOUS CONNAIS PAS.

- D'ACCORD, DOMMAGE, BONNE JOURNÉE. »

Si elle insiste, en ignorant le refus (absence de réponse, yeux baissés, gêne apparente, etc.) et le consentement de la personne, il y a harcèlement. La drague se pratique à deux. Le harcèlement est imposé par une personne à une autre, pouvant faire naître un climat de peur, d'insécurité, de gêne ainsi qu'un rapport de pouvoir malsain. Si ce phénomène peut paraître anodin car méconnu, la répétition et la fréquence des actes - souvent à caractère sexuel et au contenu violent - peuvent entraîner de réels dommages émotionnels, physiques et psychologiques.

« BONJOUR, JE VOUS TROUVE CHARMANT.E. ON PEUT
DISCUTER ?

- JE N'AI PAS ENVIE, JE NE VOUS CONNAIS PAS.

- JE NE SUIS PAS ASSEZ BIEN POUR TOI C'EST ÇA ?!

- JE NE VOUS CONNAIS PAS.

- MAIS ALLEZ ! CONNASSE/CONNARD ! »

Pour faire connaître ce problème et tenter de le résoudre, la **CPED** (Conférence Permanente des chargé.e.s de mission Égalité et Diversité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche) **et des établissements supérieurs l'ENIB, l'ENSTA Bretagne, l'IMT Atlantique** et l'**UBO**, ont souhaité réaliser ce guide en collaboration avec l'association **Stop Harcèlement de Rue** afin de proposer davantage de solutions aux victimes et aux témoins, souvent démunis, face à ce type d'agressions.

Les témoignages et situations illustrés dans ce guide sont majoritairement ceux de femmes, le harcèlement de rue étant avant tout sexiste, parfois doublé de racisme, d'homophobie, etc. Il convient de rappeler que ce phénomène peut être le fait de personnes issues de tous les groupes qui composent la société sans distinction d'origine, de classe, d'orientation sexuelle, d'apparence, etc. Tous les hommes ne sont également pas des harceleurs et toutes les femmes n'ont pas connu le harcèlement de rue. Néanmoins les faits sont suffisamment significatifs pour que chacun.e s'en empare et agisse selon ses moyens.

PRÊ.T.E.S ?

CE QUE DIT LA LOI

Ces différents comportements relèvent de différentes infractions qui sont punies par la loi : **outrage sexiste, injure, exhibition, harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol.**

Le délit d'outrage sexiste, créé par la loi du 3 août 2018, permet de poursuivre des faits qui jusque-là ne constituaient pas une infraction, y compris en l'absence de répétition, comme :

- > une proposition sexuelle, mais également toute attitude non verbale telle qu'un geste imitant ou suggérant un acte sexuel, un sifflement ou un bruitage obscène ou ayant pour finalité d'interpeller la victime de manière dégradante ;
- > un commentaire dégradant sur l'attitude vestimentaire ou l'apparence physique de la victime ;
- > une poursuite insistante de la victime dans la rue.

En cas de plainte, la preuve pourra non seulement être recueillie par des témoignages mais également par l'exploitation de moyens de vidéo protection.

L'infraction sera constituée qu'il s'agisse d'un lieu public tel que la rue, les transports en commun ou encore un établissement scolaire, ou d'un lieu privé, comme un espace de travail.

« AVEC TON SHORT, TU T'ÉTONNERAS PAS
SI JE TE VIOLE ! »

Témoignage recueilli par le tumblr «Paye Ta Shneck»



OUTRAGE SEXISTE

> 750 € à 1 500 € D'AMENDE EN CAS DE CIRCONSTANCE AGGRAVANTE :

notamment en cas d'abus d'autorité :

- > si la victime est un.e mineur.e de moins de 15 ans
- > en cas de vulnérabilité physique ou économique particulière de la victime
- > si l'acte est commis en réunion
- > s'il est commis dans un véhicule affecté au transport collectif de voyageurs ou dans un lieu destiné à l'accès à un moyen de transport collectif de voyageurs
- > s'il est commis en raison de l'orientation sexuelle, vraie ou supposée, de la victime.

L'outrage sexiste est également passible d'autres peines complémentaires, comme la nouvelle peine de stage de lutte contre le sexisme et de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes.

LE HARCÈLEMENT DE RUE EN CHIFFRES

Loin d'être des cas isolés, les anecdotes entendues dans votre entourage plus ou moins proche traduisent un phénomène de société global dépassant l'échelle nationale.

100% DES TRANSPORTS EN COMMUN PARISIENS ONT ÉTÉ VICTIMES DE HARCÈLEMENT SEXISTE OU D'AGRESSION SEXUELLE, CONSCIENTES OU NON QUE CELA RELÈVE DE CE PHÉNOMÈNE.



Selon des consultations menées en 2015 par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes - Avis n°2015-04-16-VIO-16 - publié le 16 avril 2015.

3 millions

de femmes ont subi une drague importune dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois.

1 million

de femmes subissent chaque année des situations de harcèlement et atteintes sexuelles.



40% des femmes de 20 à 24 ans résidant dans les grandes villes ont subi un fait de drague importune au cours des 12 derniers mois.



Chiffres publiés dans l'enquête Virage en France, en décembre 2017.



20% des sifflements



8% des insultes



2% des pelotages ou baisers forcés

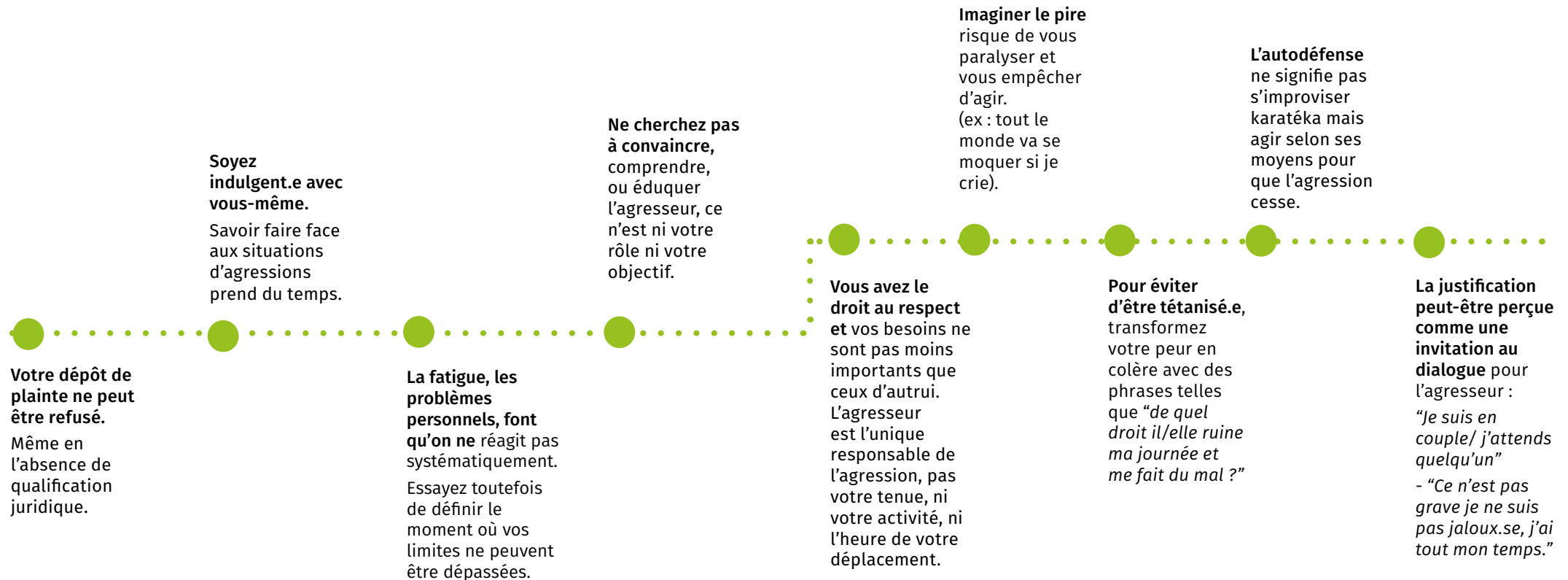


1% des propositions sexuelles insistantes

« UN MEC COMPLÈTEMENT SAOUL M'A SUIVIE JUSQU'À CHEZ MOI EN CRIANT QU'IL ALLAIT ME VIOLER. J'AI EU BEAU COURIR, IL ALLAIT PLUS VITE QUE MOI. JE ME SUIS ARRÊTÉE JUSTE AVANT DANS UN COMMERCE QUE JE CONNAISSAIS, PAR CHANCE IL N'ÉTAIT PAS FERMÉ, ET, LE MEC N'A PAS OSÉ RENTRER. »

QUELQUES PRINCIPES À GARDER À L'ESPRIT

AVANT D'ÉVOQUER LES SOLUTIONS QUE VOUS POUVEZ METTRE EN ŒUVRE POUR FAIRE FACE À UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT DE RUE, VOICI QUELQUES PRINCIPES À GARDER À L'ESPRIT.



REGARDS INSISTANTS

À la différence d'un regard dans le vague, les regards insistants sont fixés sur une ou plusieurs personnes et/ou sur une ou plusieurs parties du corps, dans le but de provoquer un sentiment de malaise.

QUE FAIRE SI JE SUIS VICTIME DE REGARDS INSISTANTS ?

1 DÉPLACEZ-VOUS

Si vous êtes isolé.e avec l'agresseur, rapprochez-vous de potentiels témoins en prenant une autre place dans le bus/train ou en rejoignant un lieu plus fréquenté.

2 ATTIREZ LE REGARD AILLEURS

En montrant par exemple du doigt quelque chose au loin : *"Qu'est-ce qui se passe là-bas ?"* pour attirer l'attention de l'agresseur sur autre chose que vous et en profiter pour partir.

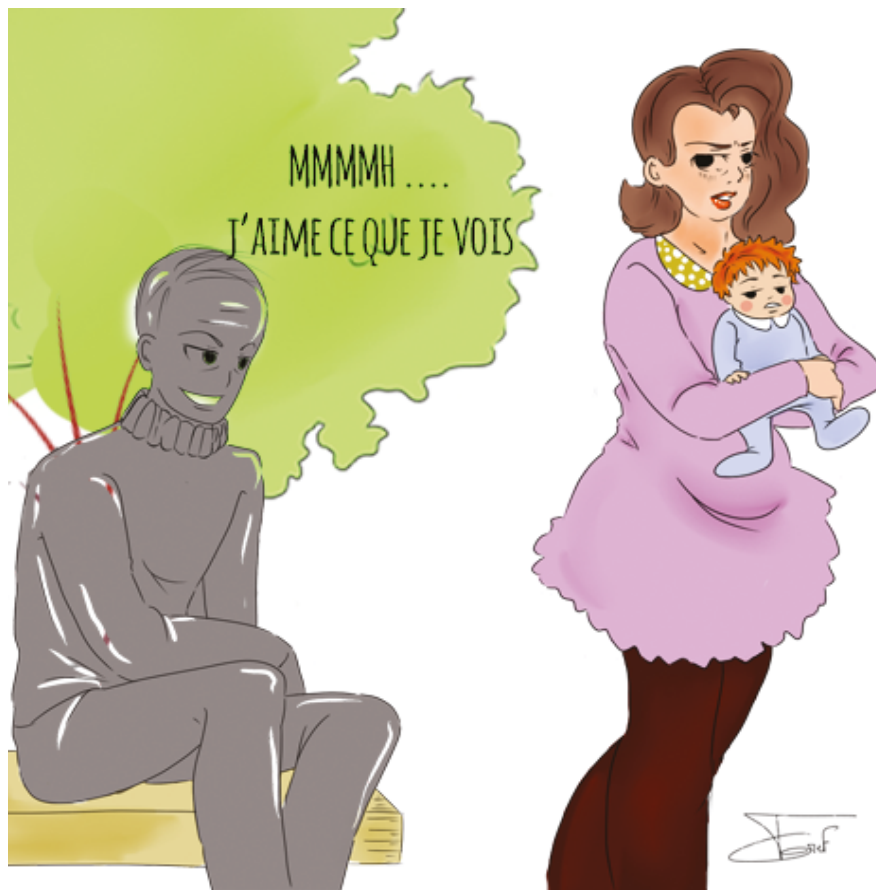


3 INTÉGREZ-VOUS À UN GROUPE

Vous pouvez vous faire passer pour un.e ami.e : *"Vous êtes là, je te cherchais depuis tout à l'heure !"* Expliquez en aparté votre situation.

4 POSEZ VOS LIMITES EN TROIS ÉTAPES

Énoncez ce qui se passe, ce que cela provoque en vous, ce que vous souhaitez. *"Vous fixez ma poitrine, cela me met mal à l'aise, arrêtez."*



"HÉY ! MORGANE ... FAIS COMME SI TU ME CONNAISSAIS, QUESTION DE SURVIE !"

QUE DIT LA LOI ?

Aucun texte de loi ne condamne les regards insistants. Cependant, si l'agresseur couple son attitude d'une filature ou d'injures, vous êtes en droit d'appeler la police ou la figure d'autorité la plus adaptée à la situation (surveillant.e.s, conducteur.trices de bus, contrôleurs. ses, etc.).

QUE FAIRE SI JE SUIS TÉMOIN DE REGARDS INSISTANTS ?

1 JUGEZ LA SITUATION

Si vous n'êtes pas certain.e de ce qui se passe, rapprochez-vous de la personne afin de confirmer ou infirmer vos soupçons.

2 ENTREZ EN CONTACT AVEC LA VICTIME

En l'interrogeant du regard pour savoir si tout va bien.

3 DÉPLACEZ-VOUS

Si la victime est visiblement mal à l'aise (yeux baissés, joues rouges, mouvements nerveux, etc.) placez vous entre elle et l'agresseur pour couper la vision de celui-ci



4 FAITES-VOUS PASSER POUR UN.E AMI.E

En inventant un prénom : *"Tiens X, ça fait longtemps ! Qu'est-ce que tu deviens ? Ça te dit qu'on aille discuter avec Y qui est là-bas ?"*

5 DÉTOURNEZ L'ATTENTION

En posant une question banale à l'agresseur : *"Ce bus va bien vers Saint Martin ?"* pour permettre à la victime de partir.

APPROCHE VERBALE INSISTANTE

Cette situation commence généralement par un simple échange verbal, tel que : *"Où se trouve le jardin public ?"* Suivi de questions de plus en plus insistantes et intimes : *"Tu habites près d'ici ? Tu es seule, tu fais quoi ce soir ?"*

Si l'interpellé.e est mal à l'aise ou ne souhaite plus répondre mais que les questions continuent, on parle de harcèlement et non de drague.

QUE FAIRE SI JE SUIS VICTIME D'APPROCHES VERBALES INSISTANTES ?

1 EXPRIMEZ VOTRE REFUS

Même si vous avez débuté une conversation avec la personne, vous êtes en droit de l'arrêter, notamment si vous vous sentez mal à l'aise.
"Je n'ai pas envie de répondre à ces questions / je ne veux plus discuter."

2 DÉCONCERTEZ LE/LA HARCELEUR.SE

En adoptant un comportement autre que celui attendu : *"Sérieusement ça a déjà marché cette technique ?!"*

3 IGNOREZ

Nous ressentons tous et toutes les situations différemment. Si vous ne ressentez pas le besoin d'exprimer votre refus, ne prêtez pas attention à l'agresseur.

4 FAITES PREUVE D'HUMOUR

Selon la situation et si l'agresseur n'est pas menaçant :

- *"Hé salut princesse !"*
- *"Non, tu es vraiment mon prince ?! C'est le plus beau jour de ma vie ! Il est où ton château ?!"*

"HEY TU VEUX BOIRE UN VERRE ?"

"TU VEUX PAS ME DONNER
TON 06 ?"

"J'AI DIT
NON !"

JE T'INVITE
CHEZ MOI ?



"NON, TU ES VRAIMENT MON PRINCE ?! C'EST
LE PLUS BEAU JOUR DE MA VIE !
MAIS ... IL EST OÙ TON CHEVAL BLANC ?!!
ET IL EST OÙ TON CHÂTEAU ?!"



QUE DIT LA LOI ?

Une approche verbale insistante peut être qualifiée d'outrage sexiste et peut être sanctionnée.

> 750 € À 1500 € D'AMENDE

Si vous ressentez un potentiel danger, faites le 17 ou le numéro d'un proche. N'hésitez pas à solliciter les personnes environnantes.

QUE FAIRE SI JE SUIS TÉMOIN D'APPROCHES VERBALES INSISTANTES ?

1 APPROCHEZ-VOUS DE LA VICTIME

Faites croire à l'agresseur que vous la connaissez : *"Salut X, je suis en retard désolé.e. On y va ?"* (inventez un prénom pour que la personne comprenne la stratégie).



"HEY, JE SUIS LÀ ON Y VA ?!"
ÇA VA ? J'AI EU L'IMPRESSIION QUE CETTE PERSONNE NE VOULAIT
PAS TE LÂCHER !"

2 ADRESSEZ-VOUS À LA PERSONNE QUI HARCELE

En lui posant une question sans agressivité ou moquerie : *"Excusez-moi, je n'ai plus de batterie, vous avez l'heure ?"*

N'hésitez pas à réitérer pour laisser à la personne le temps de partir.



3 PLACEZ-VOUS À CÔTÉ DE LA VICTIME

Notamment si celle-ci est isolée, cela peut dissuader l'agresseur ou le stopper dans son élan.

INJURES PUBLIQUES

Les injures sont une suite de paroles violentes et/ou offensantes, une expression outrageante ou méprisante, non précédée d'une provocation et qui n'attribue aucun fait précis à la victime. Elles peuvent être accompagnées de menaces.

QUE FAIRE SI JE SUIS VICTIME D'INJURES PUBLIQUES ?

1 NE CULPABILISEZ PAS

Les injures proférées à votre rencontre ne sont en aucun cas fondées et sont souvent des tentatives de l'agresseur.se pour "garder la face" dans une situation où il/elle est en difficulté.

2 IGNOREZ

Vous pouvez choisir de ne pas prêter attention à l'agresseur.se en n'entrant pas dans son jeu d'escalade d'insultes.

3 PRENEZ DES PREUVES

Si vous le pouvez, en enregistrant ou en prenant une photo discrètement.



4 PARTEZ

De préférence, rejoignez un endroit fréquenté, ou rapprochez-vous d'un groupe.

5 SOLLICITEZ L'ENTOURAGE

"Quelqu'un veut bien dire à cette personne d'arrêter, il ne m'écoute pas !"

"Ça ne dérange personne que ce mec me traite de pute parce que je ne lui donne pas mon numéro ?"

"Monsieur avec la veste rouge, s'il parlait comme ça à votre fille, ça vous plairait ?"



QUE FAIRE SI JE SUIS TÉMOIN D'INJURES PUBLIQUES ?

1 PLACEZ-VOUS À CÔTÉ DE LA VICTIME

Notamment si celle-ci est isolée, cela peut dissuader l'agresseur.

2 FAITES SEMBLANT DE CONNAÎTRE LA VICTIME

"Salut X Je suis en retard désolé.e. On va par là ?"

3 ADRESSEZ-VOUS AU HARCELEUR

En lui posant une question banale : "Excusez-moi, pour aller à l'arrêt Mac Orlan c'est par là ?" N'hésitez pas à réitérer pour laisser à la victime le temps de partir.

4 SOLLICITEZ L'ENTOURAGE

Pour déstabiliser le harceleur : "Madame, cette fille se fait insulter, vous trouvez ça normal !?"



"ELLE SE FAIT TRAITER DE SALOPE ! NE LES LAISSONS PAS FAIRE !"

5 FILMEZ LA SCÈNE

Sans vous mettre en danger, afin de fournir des preuves à la victime en cas de dépôt de plainte.

6 PRÉVENEZ UNE AUTORITÉ

Comme le/la conducteur.ice de bus qui peut demander à l'agresseur à descendre.

QUE DIT LA LOI ?

Il y'a deux types d'injures : les injures publiques, entrant dans la définition du harcèlement de rue, et, les injures privées. "Sale pute, PD" proférés en pleine rue, sont des injures publiques, car la victime et un nombre de personnes n'ayant pas de lien entre elles, peuvent les entendre.

> Propos de nature raciste, homophobe ou discriminatoire :
JUSQU'À 6 MOIS DE PRISON + 22 500€ D'AMENDE

> Menaces ou intimidations :
JUSQU'À 3 ANS D'EMPRISONNEMENT + 5 000€ D'AMENDE



FILATURE / STALKING

En anglais le stalking désigne le fait d'être suivi.e de manière ponctuelle ou répétitive lors de ses déplacements sur une distance plus ou moins longue. Le/la stalker peut être un.e total.e inconnu.e, une connaissance ou même un.e proche. Cette attitude est intimidante et menaçante.

QUE FAIRE SI JE SUIS VICTIME DE FILATURE ?

1 FIEZ-VOUS À VOTRE INSTINCT

Si vous avez le sentiment d'être suivi.e, vous avez probablement raison.

2 STOPPEZ SON ACTION

Arrêtez-vous brutalement devant une vitrine, par exemple, afin de couper l'individu dans son élan.

3 ALERTEZ DES TÉMOINS

Si vous vous sentez en confiance et dans un lieu fréquenté, vous pouvez dire à haute voix : *"Arrêtez de me suivre, c'est du harcèlement."*

4 PRENEZ LA FUITE

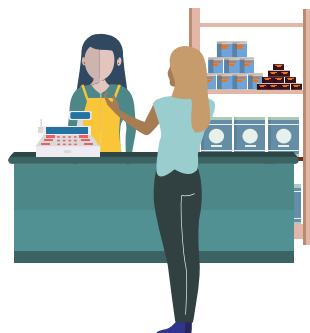
Rejoignez un lieu fréquenté (magasin, bar, gare...). Assurez-vous que l'agresseur poursuive son chemin et **tapez le 17** en précisant le nom de la rue et le physique du harceleur. Évitez d'entamer une course-poursuite si vous êtes dans un quartier inconnu. Ne pas savoir où vous allez vous mettra davantage en danger. De plus, cela risque de réduire vos capacités physiques (essoufflement, fatigue...) en cas de confrontation.

5 ALERTEZ LA POLICE

si ce n'est pas la première fois que l'agresseur vous suit, vous pouvez déposer une main courante ou porter plainte.



EST-CE QU'IL ME SUIV ...?



"EXCUSEZ-MOI, IL Y'A QUELQU'UN QUI ME SUIV DEPUIS 10 MIN, POUVEZ-VOUS APPELÉ LE 17 ?"

QUE FAIRE SI JE SUIS TÉMOIN DE FILATURE ?

1 APPROCHEZ-VOUS DE LA VICTIME

Expliquez-lui que vous avez l'impression qu'elle est suivie (peut-être ne l'a-t-elle pas remarqué) et proposez lui éventuellement de l'accompagner sur son trajet. Cela peut sortir la victime de l'isolement et dissuader l'agresseur.

"PARDON,
TU CONNAIS CETTE PERSONNE ?
J'AI L'IMPRESSION QU'ELLE TE SUIV DEPUIS TOUT À
L'HEURE. EST - CE QUE CA VA ?"



2 POSITIONNEZ-VOUS EN TANT QU'AMI.E

En feignant de le/la connaître afin d'inciter le/la stalker à s'éloigner de la victime et peut être stopper son comportement.

3 ADRESSEZ-VOUS AU HARCELEUR

Pour détourner son attention : *"Excusez-moi vous n'auriez pas du feu / une cigarette / l'heure ?"* N'hésitez pas à réitérer pour laisser à la victime le temps de partir.



"PARDON,
VOUS AURIEZ DU FEU,
S'IL VOUS PLAÎT ?"

QUE DIT LA LOI ?

La filature, étant un acte intimidant et menaçant, peut être qualifiée d'outrage sexiste et peut être sanctionnée.

> 750 € À 1500 € D'AMENDE.

EXHIBITIONNISME

L'exhibition sexuelle est le fait d'imposer au regard un comportement obscène effectué sur soi-même (masturbation, exhibition du sexe ou de parties jugées sexuelles) ou sur autrui (rapports sexuels), dans un lieu visible de tous.

QUE FAIRE SI JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN D'EXHIBITIONNISME ?

1 PRENEZ DES PREUVES

Selon la situation et sans vous mettre en danger, photographiez discrètement l'agresseur sur le fait, le visage visible pour que l'identification soit possible.



2 ATTIREZ L'ATTENTION SUR L'EXHIBITIONNISTE

En interpellant l'entourage si vous êtes dans un lieu fréquenté : *"Regardez, cette personne est en train de se masturber devant moi en me regardant, ce n'est pas normal !"*

3 DISSUADEZ ET MENACEZ L'AGRESSEUR

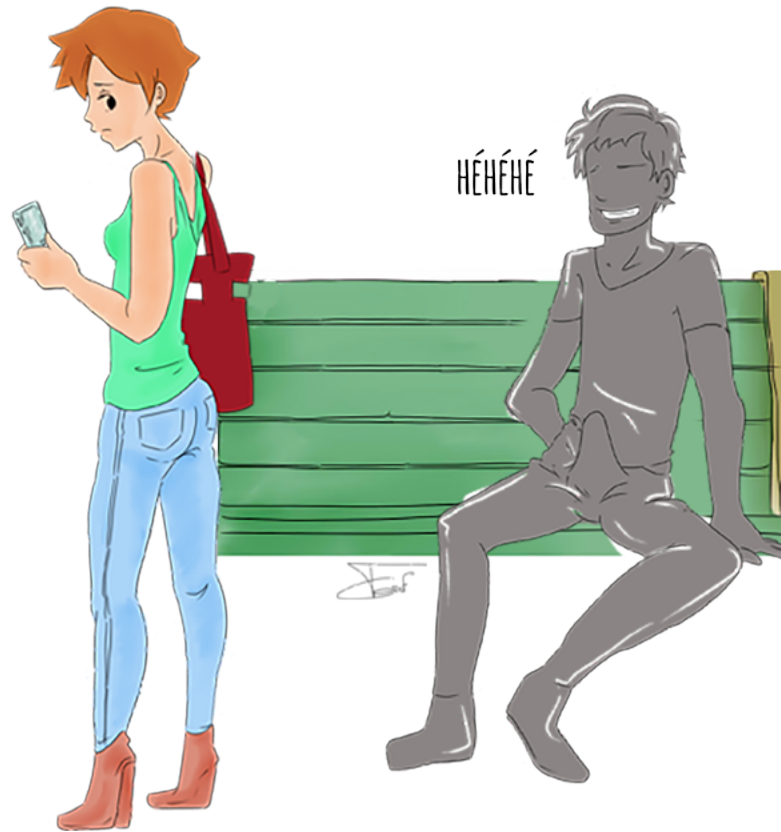
"Je vais appeler la police, ce que vous faites s'appelle de l'exhibitionnisme, c'est interdit !"

4 DEMANDEZ DE L'AIDE

En le nommant directement : *"Vous, avec le pull rouge et les cheveux frisés, appelez la police, cette personne se masturbe devant moi, j'ai besoin d'aide !"*

5 DÉPOSEZ PLAINTE

En apportant toutes les preuves dont vous disposez (photos, vidéos, témoins...). L'exhibitionniste est accoutumé.e de ce type de pratique, votre plainte permettra de l'arrêter plus rapidement.



QUE DIT LA LOI ?

D'après l'Article 222-32 du code pénal, l'exhibitionnisme relève de l'agression sexuelle, en cela qu'il est une atteinte sexuelle commise avec contrainte et surprise.

L'agresseur impose délibérément son comportement à autrui.

> 15000 € D'AMENDE + 1 AN D'EMPRISONNEMENT

QUE FAIRE SI JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN D'EXHIBITIONNISME ?

1 APPELEZ LE 17 OU UNE AUTORITÉ COMPÉTENTE

Videur de boîte de nuit, barman, chauffeur.se de bus... en décrivant précisément la situation : *"Une personne d'1m70, âgée d'une trentaine d'années, se masturbe en face d'une femme / d'un homme dans le bus 1 en direction de l'Hôpital Cavale. Je suis actuellement près de l'arrêt Liberté Quartz, je ne suis pas en sécurité."*



2 APPROCHEZ-VOUS DE LA VICTIME

Votre présence sera réconfortante pour elle et pourra mettre un terme aux actions du harceleur qui se sentira observé.

3 INTERPELLEZ L'AGRESSEUR

Si la situation ne vous semble pas dangereuse demandez clairement (et de manière assez forte) à l'agresseur d'arrêter son comportement déplacé.

"ON NE VOUS GÊNE PAS TROP LÀ ?!"



4 POSITIONNEZ-VOUS EN AMI.E

"Ah X, viens on t'attend avec le groupe là-bas." Essayez d'amener la victime loin du harceleur.

FROTTEURISME

Les frotteurs profitent de la foule ou des regroupements tels que les transports en commun pour se coller à leurs victimes sans leur consentement.

Ces actes peuvent prendre diverses formes, allant des frottements insistants à travers les vêtements, jusqu'à la masturbation en contact direct avec les vêtements ou la peau.

QUE FAIRE SI JE SUIS VICTIME DE FROTTEURISME ?

1 NE CULPABILISEZ PAS

Si un frotteur s'en prend à vous, ni votre tenue, ni l'heure de votre trajet ou votre position ne justifient ses agissements.

2 PROTÉGEZ-VOUS

Éloignez-vous physiquement ou essayez d'adopter une position qui ne permet pas de contact physique (via votre sac ou votre écharpe par exemple).

3 PROVOQUEZ UN EFFET DE SURPRISE

Si la victime ne se comporte pas comme prévu, l'agresseur.se sera destabilisé.e. Attrapez sa main, par exemple, en demandant haut et fort : "À qui est cette main ?"



"À QUI EST CETTE MAIN QUI ME TRIPOTE ?!"

4 CHERCHEZ DE L'AIDE

Auprès des personnes se trouvant près de vous en leur donnant si possible des directives : "Monsieur avec l'écharpe verte, aidez moi à repousser cette personne qui se frotte contre moi !"

5 TENTEZ DE DÉNOUER LA SITUATION

VERBALEMENT

En parlant bien fort pour que les témoins soient informés : "vous me touchez les fesses, éloignez-vous !"

"ARRÊTEZ DE ME TOUCHER LES FESSES, ÇA ME DÉGÔTE !!"



QUE FAIRE SI JE SUIS TÉMOIN DE FROTTEURISME ?

1 RAPPROCHEZ-VOUS DE LA VICTIME

Votre présence sera réconfortante pour elle et mettra un terme aux actions de l'agresseur.se qui se sentira observé.e.

Si vous n'êtes pas en danger, vous pouvez vous mettre entre la victime et le/la frotteur.se afin de dissuader le/la frotteur.se.

2 INTERPELLEZ LE FROTTEUR

Si la situation ne vous semble pas dangereuse demandez clairement et intelligiblement à l'agresseur de stopper son action. Vous pouvez également faire preuve d'ironie.

"ÇA VA, ÇA NE VOUS DÉRANGE PAS TROP DE VOUS FROTTER À CETTE FEMME ?!"



3 APPELEZ À L'AIDE

Si vous ne pouvez pas vous imposer physiquement entre la victime et le frotteur, essayez de chercher de l'aide auprès d'un service de sécurité ou solliciter le/la conducteur.trice du bus. Interpeller d'autres témoins et décider d'agir ensemble peut également s'avérer très efficace.

4 DÉPOSEZ PLAINTE

En apportant toutes les preuves dont vous disposez (photos, vidéos, témoins...). Le/la frotteur.se est coutumier.ère de ce type de pratique, votre plainte permettra de l'arrêter plus rapidement.

QUE DIT LA LOI ?

Comme le résume l'auteure et psychiatre Murielle Salmona : "Si une personne touche mon épaule de façon répétitive, il s'agit de harcèlement. Si c'est le sein, c'est une agression sexuelle."

Le frotteurisme impose à une personne un comportement sexuel sans consentement en touchant des parties intimes (sexe, fesses, seins, cuisses).

> 5 ANS D'EMPRISONNEMENT
+ 75 000 € D'AMENDE



AGRESSIONS SEXUELLES ET VIOL

Quiconque se rend coupable d'actes de nature sexuelle (toucher ou caresser le sexe, les cuisses, la poitrine, les fesses, etc.) sur une personne sans son consentement, par une manipulation émotionnelle, par du chantage, par surprise ou par contrainte physique, commet une agression sexuelle.

QUE FAIRE SI JE SUIS VICTIME D'AGRESSIONS SEXUELLES ?

1 ESSAYEZ D'ÉNONCER CE QUI SE PASSE

Informez les témoins de la situation. Interpellez une personne en la décrivant : "Madame avec la robe rouge". Demandez-lui de vous aider et de composer le 17.

2 PRENEZ LA FUITE

Éloignez-vous de l'agresseur.se, identifiez un endroit sûr (avec du monde, éclairé) afin de vous y réfugier et de demander de l'aide.

3 RECOUREZ À LA FORCE PHYSIQUE

Même sans expérience en arts martiaux, en cas d'urgence visez des zones spécifiques : l'oeil, les tempes, le nez, le plexus, les parties génitales... Il s'agit de légitime défense.



4 PORTEZ PLAINTE

Portez plainte seul.e ou accompagné.e. Les policiers ou gendarmes peuvent demander à ce qu'un médecin vous examine pour évaluer votre état physique et psychologique. N'hésitez pas à demander les coordonnées des éventuelles personnes présentes pouvant témoigner.



AGRESSION SEXUELLE, QUE DIT LA LOI ?

> JUSQU'À 5 ANS D'EMPRISONNEMENT
+ 75000 € D'AMENDE

Le délai de prescription est de 20 ans. Si la victime était mineure au moment des faits, il est de 30 ans à partir de sa majorité.

VIOL, QUE DIT LA LOI ?

Le viol est défini par le Code pénal comme "tout acte de nature sexuelle avec pénétration : vaginale, anale, buccale, digitale ou au moyen d'un objet, commis par surprise, menace, violence ou contrainte."

> 15 ANS DE RÉCLUSION CRIMINELLE
+ 75 000 € D'AMENDE

Le délai de prescription est de 20 ans et 30 ans à partir de sa majorité si la victime était mineure.

5 PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS

Si vous ressentez le besoin d'être accompagné.e dans cette épreuve, vous pouvez témoigner ou vous tourner vers des associations référencées dans la BOÎTE À OUTILS de ce guide.

QUE FAIRE SI JE SUIS TÉMOIN D'AGRESSIONS SEXUELLES ?

1 RÉAGISSEZ

Rester passif en cas d'agression est considéré comme de la non-assistance à personne en danger. Sans vous exposer, **composez le 17** en indiquant le lieu, la description de l'agresseur et le besoin éventuel d'une ambulance.

2 MAINTENEZ UNE DISTANCE ENTRE LA VICTIME ET L'AGRESSEUR

Positionnez-vous entre les deux si vous estimez que votre sécurité n'est pas menacée.

3 SOLLICITEZ L'ENTOURAGE

"Monsieur avec le pull bleu, venez avec moi on va parler à l'agresseur pendant que vous, madame avec les lunettes, vous pouvez emmener la victime ailleurs".

4 INTERPELLEZ L'AGRESSEUR

Soit directement en lui demandant de stopper son action, soit en mentant : "J'ai vu des contrôleurs.es qui arrivent/ j'ai appelé la police !"



LES GESTES À AVOIR

UNE PERSONNE AYANT SUBI UNE AGRESSION SE VOIT CONFRONTÉE À DE NOMBREUSES DIFFICULTÉS POUR SE DÉFENDRE. IL EST DONC TRÈS IMPORTANT DE CHOISIR LES BONS MOTS POUR LA SOUTENIR.

« CE N'EST PAS DU HARCÈLEMENT, TU EXAGÈRES ! »

Être bien au clair quant à la différence entre harcèlement et drague.

Si la personne estime que ses limites ont été dépassées, il est important de la croire sans remettre en question son ressenti, même s'il diffère du vôtre.

EX : *“cela a dépassé tes limites. Je comprends que tu te sois senti.e mal.”*

« IL Y'A PLUS GRAVE
DANS LA VIE,
ÇA NE SERT À RIEN
DE PORTER
PLAINTES ! »

Incitez et accompagnez la personne à porter plainte si elle le souhaite ; ou à témoigner sur des espaces consacrés au harcèlement de rue.

EX : *“Je te crois, je peux t'accompagner si tu veux, cela n'est pas normal tu as le droit de le faire savoir.”*

« C'EST VRAI QUE TU ÉTAIS HABILLÉE TRÈS COURT... »

Ne culpabilisez pas la victime. Que ce soit par rapport à sa tenue, à son mode de vie ou sa personnalité.

EX : *“Tu as le droit de t'habiller /de sortir comme tu le souhaites, c'est à eux/elles de ne pas te manquer de respect, tu n'es pas responsable de l'agression.”*

« TU NE VAS QUAND MÊME PAS T'ÉNERVER
POUR ÇA, QUAND MÊME ? »

Respectez les émotions de la victime. Il est dans notre droit fondamental de nous exprimer. La personne a donc le droit de montrer sa colère, face à une situation.

Les personnes qui minimisent nos émotions ne se soucient pas réellement de notre état d'esprit.

EX : *“Tu as le droit d'être en colère, révolté.e, triste.”*

« TU ES VRAIMENT MIGNON.NE,
C'EST POUR ÇA QUE JE T'AI AIDÉ.E ! »

Ne stressiez pas la victime en état de choc. Si vous êtes témoin d'une situation de harcèlement et que vous venez en aide à la victime, n'attendez pas nécessairement de remerciements. Il ne s'agit pas d'impolitesse mais d'un temps nécessaire pour se remettre de l'agression.

De même il est très malvenu de charmer la victime à ce moment là.

EX : *“Tu as encore besoin de moi, ou préfères-tu que je parte ?”*

ATTENTION AUX IDÉES REÇUES !

LES VICTIMES DE HARCELEMENT OU D'AGRESSION NE DÉTESTENT PAS LES HOMMES.

Elles souhaitent uniquement être respectées lorsqu'elles sont dans l'espace public, au travail, à l'école ou à la maison.

Il ne s'agit donc pas de partir en guerre contre un genre mais de lutter contre le fléau du harcèlement.

LE HARCELEMENT N'EST PAS UN COMPLIMENT.

C'est une agression et une atteinte à la personne. Les menaces, insultes, attitudes dominantes, commentaires non désirés sur l'apparence et gestes déplacés n'ont aucun point commun avec un échange mutuel, respectueux et consenti.



SI BRAD PITT MANQUE DE RESPECT À UNE PERSONNE DANS LA RUE, CELA N'EST PAS ACCEPTABLE.

Le physique du harceleur ne rend pas une agression moins grave ou “plus agréable”. En outre, les hommes grands et musclés ne sont pas les seuls à pouvoir réagir. Si vous êtes témoin, des techniques sans danger peuvent être mises en place, quel que soit votre sexe ou votre corpulence.



L'ÂGE OU LE PHYSIQUE DE LA PERSONNE, NE SONT PAS DES FACTEURS DÉTERMINANTS.

Un.e adolescent.e peut ainsi être autant importuné.e qu'un.e trentenaire, qu'une personne maquillée ou non, en jogging ou en jupe, rond.e ou mince...



PERSONNE N'AIME QU'ON LUI MANQUE DE RESPECT OU QU'ON IGNORE SES LIMITES.

Certain.e.s l'expriment avec colère, d'autres pas. Il n'est en aucun cas question de faiblesse ou d'hystérie.

CONSÉQUENCES DU HARCÈLEMENT



"UN CONDUCTEUR A EU DES ATTITUDES PARTICULIÈREMENT DÉPLACÉES À MON ÉGARD. IL M'AVAIT REPÉRÉE, CONNAISSAIT MES TRAJETS ET M'IMPORTUNAIT DÈS QUE JE METTAIS UN PIED DANS SON BUS. J'AI DONC FINI PAR NE PLUS LE PRENDRE. CETTE PÉRIODE A ÉTÉ FRANCHEMENT PÉNIBLE."

[Marla, 32 ans]

PEUR DE L'AUTRE

"Il y a quelques années, une personne m'a demandé une cigarette dans la rue. Je n'avais rien et ça n'a pas dû lui plaire car il m'a rouée de coups de poing dans le ventre. Depuis j'angoisse dès qu'on s'approche de moi ou qu'il y a trop d'hommes dans mon périmètre."

[Stéphanie 30 ans]

Une agression laisse des séquelles à plus ou moins long terme : cauchemars, stress post-traumatique, tremblements, perte d'appétit... Le suivi psychologique est parfois nécessaire pour réapprendre à sortir de chez soi, s'adresser à quelqu'un ou se réapproprier son corps.

ESTIME DE SOI

"J'ai commencé à me faire traiter de pute et de sale chienne vers 14 ans."

Aujourd'hui j'essaie d'ignorer mais quand j'entends que je suis "juste bonne à me faire gangbanger dans une cave", ou "qu'on va tellement me faire le cul que je vais aimer crier", je me demande ce que j'ai fait pour mériter ça."

[Sofia, 20 ans]

Une personne qui circule ou s'arrête dans l'espace public ne souhaite jamais être importunée. Les commentaires positifs ou négatifs sur son physique reviennent à elle ou la juger sur ce seul critère. Les injures ou phrases prononcées sont souvent violentes et nuisent au bien-être et à l'intégrité des personnes.

STRATÉGIES D'ÉVITEMENTS

"À partir d'une certaine heure je sais que je ne vais pas passer par la place de la Liberté car ça craint. Pareil en sortant de boîte, je pense toujours à prendre des baskets pour enlever mes talons et courir plus vite si besoin."

[Armelle, 26 ans]

Modifier son trajet ou son comportement pour préserver sa sécurité est perçu comme une norme alors même que ces attitudes traduisent une atteinte à la liberté de déplacement dans l'espace public.

En effet, ces stratégies montrent qu'il n'est pas possible pour une partie de la population – dans ce témoignage, les femmes – de fréquenter certaines zones de la ville sans risques.

COLÈRE INTÉRIORISÉE

"En terrasse avec une amie un type se met à m'insulter devant tout le monde : "Tu veux pas me sucer avec ton rouge à lèvres de pute ?! C'est pour ça que tu l'as mis non ?! ". Je me disais qu'il ne fallait pas envenimer les choses et j'ai encaissé pendant 5 minutes."

Sauf que les jours suivants j'y repensais en boucle en me disant : tu aurais dû dire ça ou faire ça."

[Marie, 26 ans]

L'agression provoque une vive émotion (peur, colère...) car les limites personnelles ont été transgressées. Ces émotions doivent être évacuées. Lorsque ce n'est pas vers l'agresseur, elles reviennent vers la victime ou vers autrui en causant un sentiment de culpabilité. À terme, cela ébranle l'estime de soi et nuit aux rapports sociaux.

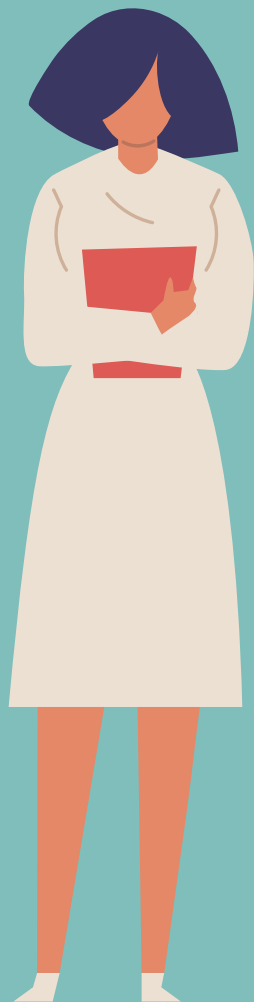
SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC

"Quand je suis partie de chez mes parents, la première chose qu'on m'a donnée c'est une bombe lacrymo "au cas où" comme si un jour ou l'autre c'était évident, j'allais me faire agresser. C'est un truc qu'on n'a jamais donné à mon frère par contre."

[Justine, 17 ans]

La plupart des femmes adaptent leur comportement, leur tenue, leur sortie pour "éviter" la violence. Or une agression n'est jamais commise à cause d'une victime mais à cause d'un agresseur. Éduquer les deux sexes au respect est essentiel. Il est important de ne pas propager d'idées fausses telles que : *Les hommes sont soumis à des pulsions incontrôlables*, qui déresponsabilisent et tendent à justifier des comportements qui ne peuvent l'être.

POUR ALLER PLUS LOIN



DÉVELOPPER UNE "PHRASE PANSEMENT"

Certaines remarques nous atteignent plus que d'autres, notamment quand elles font écho à quelque chose de personnel. Vous pouvez imaginer une phrase toute prête qui limitera l'impact des mots. Ex par rapport au poids : " Il n'y a jamais trop de quelqu'un de bien".



S'ENTRAÎNER MENTALEMENT

Imaginer une situation et la manière dont vous pourriez y faire face peut vous aider à être moins pris.e au dépourvu si la situation se présentait.



GÉRER LE SOUFFLE

Respirer avec le ventre aide à mieux canaliser ses émotions. Rester calme vous permettra de mieux gérer la situation. En inspirant profondément, votre ventre doit se gonfler et au moment de l'expiration, rentrez-le progressivement.



CONTRÔLER SA VOIX

Selon la zone du corps, votre voix n'aura pas la même force. Une voix qui vient de la gorge exprime davantage la gentillesse, quand celle de la poitrine évoque plutôt la fermeté ou celle du ventre la colère. Prononcer une même phrase en utilisant ces différentes parties vous aidera à poser votre voix.

LA BOÎTE À OUTILS

STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE

COMMISSARIAT DE POLICE DE BREST

Le commissariat propose le soutien d'une psychologue spécialisée dans l'accueil des victimes et l'appui - durant la procédure - de l'association d'aide aux victimes Don Bosco-ÉMERGENCE.

> 02.98.43.77.77

15 rue Colbert - Brest (ou l'un des quatre bureaux de Police de la Ville).

DON BOSCO-ÉMERGENCE.

> 02.98.33.83.83

> 7 rue de Vendée - Brest

HÔPITAL DE LA CAVALE BLANCHE

L'hôpital dispose d'une Unité d'Accueil des victimes de Violence, dont la mission est l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et l'orientation des victimes.

> 02.98.34.74.65

LCAUSE, MAISON POUR TOUTES

> 02.98.46.77.31

> espace.lcause@gmail.com

4 rue Ernest Renan - Brest

LE PLANNING FAMILIAL 29

> 07.68.57.20.91

> planning.brest@gmail.com

16 rue Alexandre Ribot - Brest

CIDFF 29

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles.

> 02.98.44.97.47

> contact@cidff29.fr

26 rue Fautras - Brest

LES LIEUX OÙ TÉMOIGNER

PAYE TA SHNEK

Un Tumblr et des réseaux sociaux qui dénoncent le harcèlement de rue.

STOP HARCÈLEMENT DE RUE

Une page Facebook qui permet aux victimes de harcèlement de poster anonymement leur témoignage.

LES NUMÉROS NATIONAUX

17 N° de la police gratuit. Indiquez votre identité, votre localisation et le motif de votre appel.

112 N° d'urgence européen gratuit.

114 Permet d'envoyer gratuitement des SMS quand on est sourd ou malentendant. Une alerte est simultanément envoyée à la police, aux pompiers et au SAMU. Une réponse vous indique la marche à suivre en attendant les secours.

3919 N° d'écoute national destiné aux femmes victimes de toutes formes de violences ainsi qu'à leur entourage. Anonyme, gratuit, disponible 7j/7.

3117 N° de téléphone d'urgence de la SNCF pour formuler une demande de secours même dans un train en marche. 31177 par sms.

APPLI UTILE

HANDS AWAY

Pour poster des alertes géolocalisées ou apporter son aide si on se trouve à proximité d'une agression.

OUVRAGES INSPIRANTS

"LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FOUS-MOI LA PAIX !"

Un projet BD de Julie Clavier et Claire Gosnon illustrant de manière humoristique le harcèlement de rue.

"HARCÈLEMENT DE RUE : LE GUIDE"

Brest Métropole & Ville

AGRESSION

C'est une attaque injustifiée et brutale contre quelqu'un sans que cette personne ne l'ait provoquée. Elle peut porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique de la victime.

AGRESSION SEXUELLE

En France, l'agression sexuelle est toute atteinte sexuelle sans pénétration commise sur une victime avec violence, contrainte ou menace (par exemple, des attouchements). Pour qu'il y ait agression sexuelle, un contact physique est nécessaire entre l'auteur et la victime. Ce sont donc des actes qui portent atteinte à l'intégrité physique ou psychique de la personne.

Le droit distingue les agressions sexuelles et le viol, caractérisé par un acte de pénétration sexuelle.

CONSENTEMENT

C'est l'accord donné par une personne à une autre personne pour effectuer une action. Il doit être clair : la gêne, les non réponses, l'hésitation, le malaise traduisent un refus. Le consentement se fait toujours d'égal à égal : une personne endormie, saôûle, sous l'emprise de drogues, menacée, mineure ou soumise à un rapport de force (professeur/élève, employeur.se/employé.e.) n'est pas en mesure de donner son consentement.

À noter qu'on a toujours le droit de changer d'avis au dernier moment.

CULTURE DU VIOL

C'est le fait de considérer comme responsables les victimes plutôt que les agresseurs.

EX : Elle a été violée MAIS elle l'a cherché car elle était en jupe/ Il l'a violée CAR elle l'a aguiché en dansant près de lui.

DISCRIMINATION

Fait de traiter moins bien une personne ou un groupe de personnes, en raison d'un critère reconnu par la loi (origine, sexe, orientation sexuelle...) dans l'accès à un bien ou un service (logement, travail, études).

EX : Tu es noir/ une femme/ homosexuel/ en fauteuil roulant donc tu n'es pas assez bien pour travailler en équipe avec moi.

GENRE

Tous les comportements construits socialement, jugés comme typiquement "féminins" ou "masculins". Ils changent selon les époques ou lieux et n'ont aucune justification biologique.

EX : Les femmes sont douces/ les hommes sont belliqueux.

HARCELEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

"Est assimilé au harcèlement sexuel le fait,

même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers."

LÉGITIME DÉFENSE

Elle implique une riposte de la victime en cas d'impossibilité à se soustraire au danger (force de l'ordre non présente...). La réaction doit être proportionnée à l'agression et immédiate.

OUTRAGE SEXISTE

L'outrage sexiste consiste à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui lui porte préjudice.

L'acte doit porter atteinte à la dignité de la victime, en raison de son caractère dégradant ou humiliant, ou l'exposer à une situation intimidante hostile ou offensante. Par exemple, faire des commentaires à connotation sexuelle sur une femme qui passe dans la rue, la poursuivre, ou lui faire des propositions sexuelles.

SEXISME

Tout agissement lié au sexe d'une personne, qui porte atteinte à sa dignité ou crée un environnement hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

EX : Tu ne peux pas traiter ce dossier car tu es une femme donc ça va être trop dur pour toi.

VICTIME

Ce terme désigne des personnes qui ne sont pas responsables et qui n'ont pas choisi la violence qui leur est ou leur a été faite. Avoir été victime dans une situation ou

à un certain moment de sa vie ne veut pas dire qu'on le reste indéfiniment.

VICTIME BASHING

C'est le dénigrement des victimes qui deviennent alors les cibles de la haine d'individus ou groupes entiers.

VIOL

Dans le droit français, le viol est une agression sexuelle impliquant, "tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol."

Le criminel s'expose à une peine allant de 15 ans de prison ferme jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité (par exemple en cas de récidive ou si le viol est accompagné de tortures).



AVEC LE SOUTIEN DE :



DIRECTION RÉGIONALE AUX
DROITS DES FEMMES ET À
L'ÉGALITÉ



CRÉDITS PHOTOS ET MENTIONS LÉGALES :

Dessins ©Thi Gref - Édition : mai 2019 - Rédaction : Stop Harcèlement de Rue Bordeaux, CPED,
IMT Atlantique

USAGE NON COMMERCIAL - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

